

**Le Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ) 2003-2006  
d'Hydro-Québec Distribution**

**Budget 2004**

**Approbation d'un budget additionnel**

**Mémoire du  
Groupe de recherche appliquée en macroécologie  
(GRAME)**

Par Jean-François Lefebvre et Isabelle Mime

Déposé le 26 avril 2004

Pièce GRAME-8, Document 1

## Approbation d'un budget additionnel

Le 31 mars 2004 Hydro-Québec Distribution déposait « une demande d'approbation budgétaire additionnelle relative à l'augmentation de la contribution financière du Distributeur à certains programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique. »

Le présent mémoire constitue la preuve du GRAME relative à cette requête.

**Après analyse de la requête, notre organisme est arrivé à la conclusion de recommander à la Régie l'acceptation de l'ensemble des investissements additionnels demandés par le Distributeur.**

**Nous voudrions toutefois porter à l'attention de la Régie notre crainte que le fait de reporter au prochain budget d'autres améliorations potentielles des programmes risque de retarder la mise en œuvre de celles-ci. Nous recommandons une provision spéciale concernant la mise en œuvre des mesures d'amélioration du programme diagnostic résidentiel personnalisé qui seront proposées par le groupe de travail mandaté à cette fin.**

Ces conclusions reposent sur l'analyse et les constats suivants :

**Impact social et stratégie pour les ménages à faibles revenus** Le Distributeur décrit ainsi les ménages à faibles revenus du Québec:<sup>1</sup>

- 540 000 ménages à budget modeste payent une facture d'électricité pour le chauffage, soit 72 % des ménages à budget modeste (540 000 sur 750 000).
- 110 000 ménages ne sont pas responsables de payer leur facture d'énergie, soit 15 % des ménages.
- 100 000 ménages se chauffent à une source autre que l'électricité, soit 13 % des ménages à budget modeste.

On constate donc que 87 % des ménages à budget modeste se chauffent à l'électricité. Le 13 % restant consomment également de l'électricité pour l'éclairage et les électroménagers.

Il est normal que la part de la contribution d'Hydro-Québec Distribution pour les programmes d'économie d'énergie de l'Agence touchant cette clientèle soit beaucoup plus élevée que celle de Gaz Métro et de Gazifère.

L'impact du programme communautaire selon HQD, avec les budgets initiaux, devait être le suivant :

« Hydro-Québec Distribution versera annuellement 1756 000\$ à l'AEÉ, permettant à 5 040 ménages à budget modeste de bénéficier du programme à chaque année (...)

La contribution du Distributeur pour la période 2003-2006 permettra à 20 160 ménages à budget modeste de participer au programme de l'AEÉ, soit 3,7 % des ménages à budget modeste chauffant à l'électricité, pour une contribution directe à l'AEÉ de 3,03 millions de dollars.»<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> R-3473-2001, HQD-3, doc. 4, p. 7 de 53.

<sup>2</sup> R-3473-2001, HQD-3, doc.4, p.9 de 53.

A ce rythme, il aurait fallu près de 27 ans pour rejoindre l'ensemble des ménages à faibles revenus de « La belle province ».

Dans la cause tarifaire R-3492-2002, le GRAME avait recommandé que l'approbation de hausses tarifaires soit conditionnelle au triplement des budgets accordés au programme communautaire visant les ménages à faibles revenus.

Nous ne pouvons que constater que nous avons été entendus.

Nous appuyons donc clairement et sans réserve les budgets additionnels proposés ainsi que leur allocation.

### **Préoccupation du GRAME concernant la marge de manœuvre pour la bonification d'autres programmes**

Nous voudrions toutefois porter à l'attention de la Régie notre crainte que le fait de reporter au prochain budget d'autres améliorations potentielles des programmes puisse retarder la mise en œuvre de celles-ci. En fait, nous pensons particulièrement au programme diagnostic résidentiel personnalisé pour lequel des mesures d'amélioration du programme devraient être proposées sous peu par le groupe de travail mandaté à cette fin.

En réponse à nos questions, le Distributeur a clairement répondu que les conclusions du comité de travail seraient intégrées à sa demande d'approbation budgétaire 2005.<sup>3</sup>

Nous recommandons une provision spéciale concernant la mise en œuvre des mesures d'amélioration du programme diagnostic résidentiel personnalisé. Ainsi, dans une limite budgétaire que la Régie qualifierait de raisonnable, le Distributeur

---

<sup>3</sup> HQD-6, doc. 2, p. 3 de 8.

pourrait alors amorcer certains investissements, lesquels devraient de toute façon respecter les tests de rentabilité mesurés par le Distributeur.

### **Les leçons à tirer des améliorations des programmes pour les ménages à revenus modestes et les améliorations possibles**

Nous voudrions souligner que l'installation gratuite des thermostats électroniques chez les familles à faibles revenus visées se fera au coût unitaire de 6,3 ¢/kWh.<sup>4</sup> Un coût que nous qualifierions de très raisonnable.

Cela implique qu'il serait peut-être opportun, lors de l'adoption du prochain budget, de reconsidérer l'aide accordée pour le programme de thermostats résidentiels, particulièrement pour les locataires (et le multilogement), s'il apparaissait une certaine difficulté à percer sur ces marchés.

Si le Distributeur souligne qu'il est prêt à appuyer l'installation de thermostats électroniques chez les ménages ayant des plinthes électriques n'ayant aucun thermostat mural (lesquels représentent 8% du marché), il précise que la modification de l'installation sera au frais du propriétaire.<sup>5</sup> Nous pensons qu'il faudrait avoir une idée de ce que représentent ces frais avant de considérer que la seule stratégie consiste à les faire assumer par les propriétaires.

La Régie devrait demander au Distributeur de fournir une telle évaluation lors de sa prochaine demande budgétaire pour son PGEÉ. De plus, nous pensons que le potentiel d'économie par unité devrait être plus grand pour ce marché, ces appareils offrant un très mauvais contrôle de la température favorisant fréquemment la surchauffe.

---

<sup>4</sup> HQD-6, doc. 2, p. 4 de 8.

<sup>5</sup> HQD-6, doc. 2, p. 6 de 8.